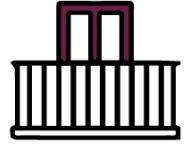


# BALCON ET GARDE-CORPS



Une demande de permis comprend plusieurs étapes. Le site internet de la Ville présente une description des **étapes 1 à 6** de la demande de permis, incluant le processus et le coût, et fournit les informations concernant le zonage, les directives pour rénover et construire dont la directive #2 concernant les murs extérieurs et la directive #6 concernant l'aménagement paysager des Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Veuillez-vous référer au site internet [westmount.org/zone-résident/balcon-gardecorps](http://westmount.org/zone-résident/balcon-gardecorps).

Rassemblez tous les documents obligatoires marqués d'un astérisque (\*) pour les étapes 2 et 3 avant de vous présenter au comptoir de l'Aménagement urbain pour l'ouverture d'un dossier, sinon l'ouverture du dossier sera refusée.

## ÉTAPE 2 - RASSEMBLER TOUS LES DOCUMENTS

**Prérequis** pour l'analyse de la demande:

- \*Une lettre décrivant l'étendue des travaux;
- \*Une lettre du propriétaire autorisant la demande de permis, si la demande est soumise par un tiers;
- \*Une lettre de l'association des copropriétaires autorisant la modification proposée, si nécessaire;
- \*Une copie d'un certificat de localisation récent et à jour représentant l'état actuel de la propriété;
- \*Des photos claires et en couleur du balcon et/ou du garde-corps existants;
- \*Des photos claires et en couleur et une description des matériaux existants et proposés;
- Un jeu complet de dessins montrant les conditions existantes et proposées, cotés et à l'échelle, pliés au format 8,5 po x 14 po, (d'architecture et/ou d'ingénieur);
- Des calculs détaillés de la superficie de l'implantation du bâtiment ;
- Des dessins dimensionnés montrant conformité à la section 9.8. du C.C.Q, chapitre 1, CNB 2005 (modifié) du balcon et/ou du garde-corps proposé, dans le cas d'une reconstruction complète ;
- Une estimation officielle de l'entrepreneur général du coût détaillé des travaux proposés, avant taxes.

*La présente liste est un sommaire. Veuillez noter que tout autre document et renseignement peut être exigé afin d'établir une meilleure compréhension du projet et aider au traitement de la demande. (Règlement #1300, article 65, alinéa 14<sup>o</sup>)*

## ÉTAPE 3 - OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER À L'HÔTEL DE VILLE

[Payez les frais d'analyse du dossier](#), le coût du permis sera en sus.

Le coût du permis est calculé à partir du coût des travaux.